



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 05/11  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 25    Votants : 29    Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 06 AVR. 2011

Affiché le :

L'An deux mille onze, le, trente et un mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 23 MARS 2011

**PRÉSENTS :** Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDUZE, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, BERNES, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

**PROCURATIONS**

M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. ZAMBONI	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	Mme GUZOU
Mme PETIT	à	Mme MAUREL

**Secrétaire :** Mme Muriel GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : PERSONNEL - Création d'emplois saisonniers pour l'été 2011**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, chaque année, les services municipaux accueillent des étudiants durant l'été dans le cadre d'emplois saisonniers.

A ce titre, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer 6 postes à temps complet sur la période de juin à septembre et de les répartir entre les services de la Commune.

Compte tenu du caractère épisodique de ces fonctions, il s'agirait d'emplois occasionnels rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité:**

➤ D'approuver la création de 6 emplois saisonniers dans les conditions prévues ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.



Aussonne, le 31 mars 2011  
Maire  
Lysiane MAUREL